

Interpellation Conseil communal du 12 décembre 2023

Plan Énergie Climat Communal (PECC), point de situation et avenir

Lors de la dernière séance de conseil, le 3 octobre dernier, en réponse à une question posée suite à la non-vente d'un terrain à l'entreprise STEFF, Monsieur le Municipal Jean-Philippe STECK a répondu :
"... que nous ayons ce fonds dédié au plan climat ou non, les projets restent les mêmes. Dès le départ, la Municipalité avait élaboré ce plan sélectionnant des mesures et ce travail a été effectué avant même les discussions sur le prix de vente à STEFF et la création de ce compte. Le plan climat n'est pas remis en cause et suit son cours."

Par cette interpellation, nous souhaitons donc savoir plus précisément où en est notre PECC.

En effet, selon la Directive (15.09.2021) du Département des institutions et du territoire relative à l'octroi des subventions aux communes pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du PECC, pour être éligible à cette subvention, la commune doit s'engager à :

- Élaborer et adopter un PECC, dans un délai d'une année à partir de la demande de subvention
- Recourir à un mandataire professionnel pour accompagner la démarche, qui effectue au moins 2 visites annuelles pendant toute la durée du mandat qui est censé s'échelonner sur environ 3 ans
- S'engager à mettre en œuvre au moins 10 actions du catalogue proposé par le Canton
- Attester annuellement de l'avancée ou de la réalisation des actions
- Rendre son PECC public

Nous savons qu'une décision d'octroi de subvention de 12'500.- a été validée par le Canton en février 2022. Le délai d'un an pour l'adoption de notre PECC est donc déjà dépassé de 10 mois, et nous n'avons pas vu passer la moindre proposition.

A ce jour, nous avons eu connaissance d'une évaluation du bilan carbone de la commune, ainsi que d'une consultation participative repoussée plusieurs fois, finalement mise en ligne discrètement, et qui s'est avérée être d'une utilisation rébarbative dans laquelle même les plus motivé.e.s d'entre nous ont perdu patience.

Nous aimerions maintenant avoir des éléments de réponses clairs aux questions suivantes:

- **Un récapitulatif des étapes déjà passées** : quels sont les éléments principaux qui ressortent de la consultation en ligne ? du Bilan carbone ?
Quelles sont les 10 actions minimum qui ont été retenues pour Moudon, et selon quels critères ?
Qui est le mandataire qui accompagne notre commune dans cet exercice ? Celui-ci est-il déjà intervenu ?
Notre PECC est-il finalement élaboré ? à quel degré d'avancement ?
- **Un échéancier des étapes encore devant nous** : Quand et par qui le PECC doit-il être adopté (Municipalité ou Conseil communal) ?
Selon quel calendrier les 10 actions seront-elles être mises en œuvre ?

- un retour sur les validations du Canton ainsi que sur les différents versements des tranches de la subvention :

Le canton a-t-il déjà validé certaines étapes ?

Avec les retards accumulés, qu'en est-il de la subvention cantonale ? En effet, selon l'article 11 de la Directive citée plus haut, la subvention peut être suspendue voire révoquée lorsque la commune manque à ses engagements.

- Un volet financier : où dans le budget trouve-t-on les montants alloués à la mise en œuvre de notre PECC ?

Nous sommes conscient.e.s de l'ampleur de ce dossier. Le PECC est un sujet transversal, qui impactera le fonctionnement de notre commune à plusieurs niveaux, et nous concerne donc toutes et tous.

Dès lors, nous invitons la Municipalité à opter pour une communication plus claire, fluide et régulière.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande nous vous adressons, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, nos salutations moudonnoises et engagées.

Pour les Vert.e.s de Moudon

Elsa Bonhert Deprez

Jakup Isuf
Tigen Ari
Shifja

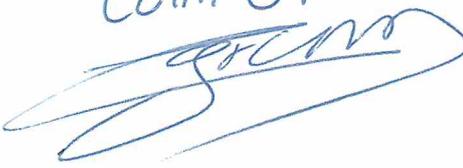
Loïc Bonny
P. Joffe




Loethia Senterre


Jean-Luc Crestier
Elisabeth ROSSET




Colin Grand


Luc Langneulle
Hiseni Gezim
C. Sofia D. Guerrero





Caroline Stevens



Alexandre Anthonia
Eugenia Puch
Julien Piche
Nathanaël Repond

